

LE . RODRIGUAIS



MOT DU CONSEIL

Page 2



ENVIRONNEMENT

**La coupe et
la plantation d'arbre
Profitons de nos lacs**

Page 3



LOISIRS

Page 4



CULTURE

Page 5



SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Feux de camp et
d'ambiance
Utilisation adéquate
du barbecue
Transport et entreposage**

Page 6



COMMUNAUTAIRE

**Organisme en vedette
Consultation publique
municipalité amie
des aînés**

Page 7



FAITS SAILLANTS

Nouveau service de remplissage de piscine et de spa

Avec la venue des beaux jours qui s'annoncent, c'est le moment de penser à préparer les piscines. Dans le but de préserver la distribution continue de l'eau potable, le règlement 915-2021 qui encadre sa consommation instaure l'obligation d'obtenir un permis pour utiliser l'eau d'un réseau municipal d'aqueduc pour le remplissage d'une piscine ou d'un spa. Pour consulter le règlement de protection de l'eau potable et connaître l'ensemble de ses nouvelles dispositions, visitez le www.munsar.ca.

Vous pouvez demander votre permis dès maintenant en communiquant avec la réception de l'hôtel de ville 450 883-2264 poste 7400.

Toutefois, la Municipalité ne garantit pas qu'elle délivrera de tels permis, la capacité du réseau sera tenue en compte, ainsi que l'ordre d'arrivée des demandes de permis.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT À L'ÉCOCENTRE

L'écocentre est officiellement ouvert depuis le 21 mai dernier et ce, à tous les vendredis et samedis de 9 h à 15 h jusqu'au 30 octobre prochain.

- L'écocentre est réservé aux citoyens de Saint-Alphonse-Rodriguez pour un usage domestique. Une preuve de résidence est donc requise.
- Par visite, le citoyen a droit à la capacité d'une remorque d'environ 4' X 6' ou l'équivalent. Tout volume excédentaire sera comptabilisé comme une visite supplémentaire.
- Le nombre de visites sans frais par adresse ou unité d'occupation est limité à cinq (5) par année. Les visites excédentaires seront au coût de 50 \$ par visite.

Produits sans limite d'utilisation

Les produits suivants peuvent être déposés de façons illimitées à l'écocentre :

- Les résidus domestiques dangereux (RDD)
- Les produits informatiques
- Les produits de métal
- Les branches

Produits avec limite d'utilisation

Les produits suivants peuvent être déposés de façon limitée à l'écocentre :

- Le bois
- Le ciment (avec et sans armature)
- Le plastique
- Le bardeau d'asphalte
- Les matériaux d'entretien et de rénovation



MOT DU CONSEIL



Le beau temps nous ramène le plaisir de pratiquer nos activités extérieures préférées dans la nature rodriguaise. En ce qui concerne les sites de la municipalité, nous nous assurons que vous pourrez en profiter dans le respect des mesures de sécurité en vigueur. Tous les parcs de la municipalité sont accessibles et prêts à vous accueillir pour de joyeux pique-niques. Et plusieurs animations sont prévues, même en cas du maintien de la municipalité en zone rouge.

Au cœur du village, les deux terrains de **tennis** seront revitalisés pour vous accueillir bientôt, en vous procurant une clé à l'Hôtel de ville, de même que pour l'accès aux terrains de **pickleball** sur la patinoire. Vous y attendent aussi les surfaces de **pétanque** et le parc de **planche à roulettes**, bref de quoi amuser les jeunes... et les jeunes depuis plus longtemps! Profitez-en pour admirer le **projet d'architecture vivante**: un espace public extérieur en saule devant la bibliothèque. De plus, nos **sentiers multifonctionnels** vous permettent de faire autant de la marche que du fat-bike.

Cet été, les enfants auront accès au **camp de jour** du Camp De-La-Salle. Très populaire auprès des familles, l'aide financière de la Municipalité a été bonifiée et les places se sont rapidement envolées. La **culture** n'est pas en reste! De belles propositions ont été programmées selon différents scénarios. Selon ce que la santé publique permettra, nous souhaitons que le parc des Arts puisse vous accueillir à nouveau pour les **Doux jeudis** ou les **Beaux dimanches**. Suivez l'actualité municipale sur notre page Facebook ou par infolettre.

Ne manquez pas aussi les **Journées de l'environnement** qui, cette année, se tiennent sur deux journées : les samedis 22 mai et 4 septembre 2021. L'écocentre est quant à lui officiellement ouvert depuis le 21 mai dernier et ce, à tous les vendredis et samedis de 9 h à 15 h jusqu'au 30 octobre prochain.

Pour certains résidents de bord de lac, l'arrivée du beau temps signifie mettre leur **embarcation** à l'eau. En avril 2020, la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a adopté le **Règlement numéro 904-2020** afin d'édicter de nouvelles dispositions pour la protection et l'accès aux lacs. Informez-vous sur notre site pour les **Permis d'accès aux lacs** (vignette de bateau).

Le Conseil est conscient que la location court terme occasionne présentement des situations problématiques et polarisantes. L'adoption du règlement numéro 903-2020 relatif aux usages conditionnels et encadrant les résidences de tourisme (locations court terme) concerne tous les Rodriguais et représente une solution démocratique visant à protéger nos milieux de vie tout en permettant la location court terme de façon conforme et encadrée. Pour plus d'informations et pour connaître les prochaines étapes, consultez le site de la municipalité.

En terminant, le Conseil souhaite souligner le départ à la retraite du **Dr Alain Aubin**. Installé au 911, rue Principale (route 343) depuis des décennies, il a pris soin avec bienveillance de plus d'une génération de Rodriguais.es. Son départ laissera un grand vide. Bonne retraite Dr Aubin!

Pour vous informer sur les événements et les règlements de notre municipalité, vous pouvez toujours vous inscrire à notre service d'alertes municipales et à nos infolettres sur différents thèmes. Suivez-nous sur munsar.ca ou notre page Facebook.



ENVIRONNEMENT



LA COUPE ET LA PLANTATION D'ARBRE : ÊTES-VOUS BIEN PRÉPARÉ?

Notre municipalité est entourée d'une magnifique nature qu'il nous faut protéger. En ce sens, nous vous rappelons que tout citoyen doit obtenir un certificat d'autorisation de la Municipalité **AVANT** de couper un arbre et la demande de coupe doit être justifiée.

Trucs et astuces

Lorsque vous planifiez la plantation d'un ou de plusieurs arbres, vous devez tenir compte du développement de l'arbre à sa maturité et vous posez les bonnes questions :



Cet arbre sera-t-il planté au bon endroit?



Bénéficiera-t-il d'assez de lumière?



Disposera-t-il de suffisamment d'espace?



Sera-t-il situé assez loin des fils électriques, de la résidence, du garage, du cabanon, de la piscine et de l'installation septique?

Il faut comprendre que les racines d'un arbre grandiront en direction de la source d'eau la plus facile d'accès et la plus abondante.

Pour assurer une meilleure durée de vie des arbres, pensez à mélanger les espèces. La bonne santé des arbres passe entre autres par une diversification des essences!

CET ÉTÉ, PROFITONS DE NOS LACS, TOUT EN LES PROTÉGEANT!

L'avenir des lacs de Saint-Alphonse-Rodriguez vous tient à cœur? Nous aussi! C'est pourquoi la Municipalité a adopté en avril 2020 le Règlement numéro 904-2020 afin d'édicter de nouvelles dispositions pour la protection et l'accès aux lacs.

Ce règlement a pour objectif d'assurer la pérennité des lacs à l'aide de mesures simples pour préserver la qualité de l'eau, limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et éviter une utilisation trop intensive des lacs.

Voici un résumé des dispositions :

De plus, aidez-nous à limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les lacs en suivant ces quatre étapes simples :



Inspecter votre embarcation et remorque et retirer toutes matières végétales ou animales



Vider toute l'eau de votre embarcation



Nettoyer et sécher votre embarcation (motorisée ou non motorisée) et vos équipements nautiques



Répéter à chaque fois que vous changez de plan d'eau

Permis biennal (Propriétaire riverain ou propriétaire jouissant d'un droit d'accès notarié aux rives d'un lac)

Permis ponctuel (Tout détenteur d'un contrat de location (bail) d'une habitation riveraine d'un lac ou tout occupant temporaire d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité, pour une durée minimale de trente-deux (32) jours dans les deux cas, et dont le propriétaire de l'habitation ou de l'immeuble jouit d'un droit d'accès notarié aux rives d'un lac)

Coût par embarcation Trente-cinq dollars (35 \$)

Coût par embarcation Trente-cinq dollars (35 \$)

Durée de validité Deux ans, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année où le permis est délivré, jusqu'au 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année suivante.

Durée de validité Pour une durée d'un an ou pour la durée de la location ou de l'occupation, sans excéder un an, soit dans tous les cas du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année où le permis a été délivré.

Passez un bel été et redoublez de prudence lors de vos déplacements nautiques pour votre sécurité et la santé de nos lacs!



LOISIRS



FÊTE NATIONALE

L'année dernière, nous vous avons présenté une version différente de la Fête nationale à Saint-Alphonse-Rodriguez. La situation actuelle nous oblige encore à revoir notre formule cette année. Ne vous inquiétez pas, nous vous proposons plusieurs activités!

COMMUNAUTÉ TISSÉE SERRÉE

Les citoyen.ne.s tricoteur.teuse.s et crocheteur teuse.s seront invités à créer un carré de laine à ajouter à une courtepointe qui sera à l'image de la communauté rodriguaise : dynamique, vivante et inclusive.

Si vous souhaitez participer, mais vous ne possédez pas de laine et de broches, vous pouvez réserver un ensemble au 450 883-2264, poste 7400 ou à info@munsar.ca.

La courtepointe sera dévoilée le 24 juin. Vous avez jusqu'au 14 juin pour venir porter votre carré de laine (6 po x 6 po) à l'hôtel de ville.

DISTRIBUTION DE DÉCORATIONS

Vous souhaitez décorer votre maison, votre voiture ou votre vélo? Votre municipalité fera la distribution de drapeaux, banderoles et objets décoratifs à l'effigie de la Fête nationale.

Pour des raisons environnementales, nous vous encourageons à utiliser des décorations que vous possédez déjà ou à créer vos propres décorations. Nous vous invitons également à conserver les décorations qui vous seront remises pour les réutiliser l'année prochaine!

Réservez votre ensemble de décorations au 450 883-2264 poste 7400 ou info@munsar.ca

Vous avez jusqu'au 14 juin pour faire votre réservation.

FIÈREMENT QUÉBÉCOIS, FIÈREMENT RODRIGUAIS!

Cette année encore, nous vous offrons une séance photo gratuite pour la Fête nationale sur le perron de votre maison! Décorez aux couleurs de la Fête nationale ou sortez vos plus beaux habits.

Vendredi 18 juin 2021 entre 9 h et 18 h

Samedi 19 juin 2021 entre 9 h et 16 h

Réservez votre séance photo au 450 883-2264, poste 7400 ou à info@munsar.ca.



ANIMATION DANS LES RUES

Durant la journée du 24 juin, de l'animation déambulera dans les rues de Saint-Alphonse-Rodriguez. Restez à l'affût, plus de détails à venir!



CINÉMA DANS LE PARC

Si la santé publique le permet, les cinémas dans le parc seront de retour cette année! Réservez vos mardis soir dès la brunante et joignez-vous à nous pour la projection de vos films préférés. Apportez vos chaises. C'est gratuit!

Votre bibliothèque offrira également une activité lecture aux enfants pour patienter avant le film.

Les films et lieux seront annoncés prochainement!

13, 20, 27 juillet et
3, 10 août



OUVERTURE DE LA PLAGE MUNICIPALE

La plage municipale sera ouverte et surveillée par un sauveteur qualifié du 23 juin au 15 août 2021 de 10 h 30 à 17 h 30.

Bienvenue à tous!

Ce service est gratuit.



CULTURE



TON PASSEPORT LECTURE!

15 juin au 31 août 2021

Votre bibliothèque municipale offre un passeport lecture gratuit aux enfants à partir de 5 ans. À l'intérieur du cahier d'activités se trouve 3 défis à réaliser en famille. 3 paniers-cadeaux remplis de livres à gagner! Réservez votre cahier au 450 883-2264 poste 7435 ou à biblio@munsar.ca.



CIRQUE ALFONSE ANIMAL Vendredi 11 juin à 18 h / Samedi 12 juin à 18 h / Dimanche 13 juin à 16 h

Le Cirque Alfonse offrira le spectacle complet Animal au terrain de baseball sous leur nouveau chapiteau. Les billets seront en vente le 7 juin prochain entre 13 h et 18 h dans le stationnement du Centre communautaire rodriguais au coût de 35 \$. Premier arrivé, premier servi. Argent comptant seulement.



ATELIER DE CRÉATION DE SAVONS

Jeudi 8 juillet à 18 h 30

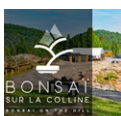
Les enfants entre 6 et 12 ans sont invités à créer de vrais savons pleins de couleurs. La boîte contenant tout le matériel pourra être obtenue à la bibliothèque municipale. L'atelier de 60 minutes sera offert sur ZOOM. Inscription obligatoire au 450 883-2264, poste 7431 ou à commandebiblio@munsar.ca.



SPECTACLE DE LA SINFONIA

Samedi 31 juillet à 19 h 30

L'Orchestre La Sinfonia de Lanaudière présentera à l'église - si la situation le permet - des œuvres incontournables puisées au cœur du grand répertoire classique! Gratuit. Inscription obligatoire au 450 883-2264, poste 7400 ou à info@munsar.ca.

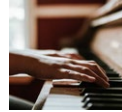


L'ART EN HOMMAGE AUX ARTS

Samedi 21 août entre 10 h et 20 h et

Dimanche 22 août entre 9 h et 11 h

Vous êtes invités aux portes ouvertes de Bonsaï Gros-Bec. Au menu : expositions de Bonsaï et expositions artistiques. Entrée libre et gratuite.



PIANO PUBLIC

Jusqu'au 27 août, vous êtes invité.e.s à venir jouer sur notre tout nouveau piano public qui sera installé sur la scène Alphonse-Desjardins. Nous invitons également les âmes créatives à dessiner à la craie sur le boîtier qui le recouvre.

Des artistes de la relève lanauoise offriront des mini-spectacles sur le piano au cours de l'été. Restez à l'affût!



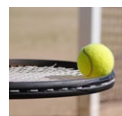
RÉPERTOIRE DES ARTISTES RODRIGUAIS.E.S

La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez souhaite développer un répertoire d'artistes rodriguais.e.s sur son site web. Pour y figurer, remplissez le formulaire disponible en ligne au www.munsar.ca.



LE CROQUE-LIVRES

Le Croque-livres est de retour à côté de la bibliothèque municipale! Profitez-en pour échanger ou trouver de belles lectures! Le Croque-livres sera rempli tout l'été de livres pour enfants et pour adultes.



RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

La Municipalité est heureuse d'annoncer l'octroi d'une aide financière pour la réfection du terrain de tennis. Étant désuet depuis plusieurs années, celui-ci a vécu de nombreuses réparations depuis sa première construction dans les années 90. La Municipalité a donc proposé son projet de réfection au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et ce dernier a été accepté.

Vous êtes un adepte de tennis et vous avez une opinion sur comment optimiser la réfection du terrain de tennis? Nous voulons vous entendre!

Donnez-nous vos coordonnées au 450 883-2264 poste 7400 ou info@munsar.ca et nous vous contacterons sous forme d'une rencontre ou d'un sondage pour connaître vos suggestions ou commentaires.

Les portes ouvertes sont annulées



SÉCURITÉ PUBLIQUE



FEUX DE CAMP ET D'AMBIANCE

La saison des feux de camps et d'ambiance est commencée, le service incendie vous rappelle d'être prudent et vous encourage à vous procurer une installation conforme pour profiter pleinement de cette belle activité. Voici les exigences pour que votre foyer soit conforme :

- Doit être munie d'un part étincelle avec ouvertures de 1 cm par 1 cm maximum;
- S'il y a une cheminée, il doit y avoir un « chapeau » afin de ne pas permettre aux étincelles et tisons de s'échapper de l'installation;
- Doit être d'une dimension maximale de 1 mètre par 1 mètre;
- L'espace grillagé doit être d'une hauteur maximale de 1 mètre;
- Doit être déposé sur une surface incombustible (ex. : pierre, sable ou tuile) d'au moins 46 cm tout autour du foyer;
- Doit être situé à une distance minimale de 3 mètres des limites de la propriété et de tout bâtiment;
- Ne doit pas se trouver sous un arbre.

Avant d'allumer un feu pour vous départir de branches, feuilles mortes ou aiguilles de pin, avez-vous pensé au service de l'écocentre. Une bonne alternative pour vous débarrasser de vos résidus de façon sécuritaire tout en respectant vos voisins et l'environnement.

N'oubliez pas de toujours vérifier l'indice d'inflammabilité émis par la SOPFEU avant d'allumer votre feu. Si votre installation est conforme, il est permis d'allumer lorsque l'indice est à bas, modéré et élevé.



UTILISATION ADÉQUATE DU BARBECUE

Le barbecue au propane ou au gaz naturel est un appareil sécuritaire, mais l'appareil et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie s'il n'est pas installé, utilisé et entretenu correctement.

Pour être utilisé de façon sécuritaire, votre barbecue doit être :

À l'extérieur, installé sur une surface stable, dans un endroit bien aéré et loin de toute circulation, afin d'éviter toute intoxication au monoxyde de carbone.

À chaque utilisation, vous devez :

- Ouvrir le couvercle du barbecue avant d'ouvrir au maximum le robinet de la bonbonne;
- Éviter de vous pencher au-dessus de l'appareil au moment de l'allumage;
- Surveiller votre barbecue en tout temps lorsqu'il est en fonction;
- Ne jamais déplacer le barbecue lorsqu'il est allumé.

Attention! Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez les commandes de contrôle de gaz et attendez plusieurs minutes avant de réessayer.

TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

Que les bonbonnes de propane soient pleines ou vides, respectez ces règles de base :

Avant de transporter une bonbonne de propane dans un véhicule, assurez-vous que son robinet est bien fermé. Dans le véhicule, gardez la bonbonne bien immobilisée, à la verticale, et ventilez l'espace en ouvrant une fenêtre.

Entreposez toujours vos bonbonnes à la verticale et dehors, en toutes saisons. Ne les entreposez jamais dans un espace fermé comme un cabanon ou un garage.

Entreposez les bonbonnes à l'abri des chocs et des rayons du soleil ou de toute autre source de chaleur potentielle pour éviter que la pression interne du récipient augmente.

Ne jetez jamais une bonbonne de propane aux ordures. Elle pourrait contenir suffisamment de gaz pour provoquer une explosion.

Rapportez toute bonbonne vide, défectueuse ou de plus de 10 ans chez un fournisseur de propane.



COMMUNAUTAIRE

ORGANISME EN VEDETTE

LE CCU, UN COMITÉ D'UNE IMPORTANCE GRANDISSANTE

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se réunit à huis clos une fois par mois. Il est composé de résident.es nommé.es par résolution du Conseil et d'au moins un.e conseiller.ère. Cette année, les citoyen.nes qui participent à cet exercice démocratique important sont : Maryse Bérubé, Allan Carroll, Jean-Louis Cadieux, Pascal DesRochers, Lydia Dumais, Stéphane Loyer, Louis Morrisette et Mélanie Rondeau. On y retrouve aussi les élus : Rémi Bélanger (membre votant), Charles-André Pagé (membre observateur) et Isabelle Perreault (membre d'office en tant que mairesse).

Ce comité étudie et formule des recommandations sur des questions en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction applicables sur le territoire de la municipalité. Les décisions relevant toujours du conseil municipal, le rôle du comité est purement consultatif. Dans certains cas, son intervention en amont est obligatoire et/ou prescrite par la loi, notamment pour les demandes de dérogation mineure, d'approbation à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou de modification règlementaire.

La constitution du CCU avec des membres aux différentes expertises a pour objectif que les recommandations portant sur des demandes discrétionnaires soient dans le meilleur intérêt de la communauté. Le tout est évalué en dépersonnalisant les dossiers et en analysant les demandes à la pièce,



sans égard aux demandes antérieures similaires, chaque cas étant unique.

Le CCU est accompagné dans son travail par le directeur de l'urbanisme et du développement durable, Jean-Vincent Tanguay, qui vérifie la complétude et la validité des demandes reçues en les analysant en vertu des règlements applicables, présente les demandes au comité et rédige le procès-verbal présenté au Conseil pour éclairer ses décisions.

Un grand merci aux membres bénévoles de ce comité!

CONSULTATION PUBLIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS!

Comme vous savez, l'ensemble des activités de nos organismes communautaires sont annulées et ce, depuis l'automne 2020. Aucune activité n'est présentement organisée pour cet été. Par contre, comme vous l'avez remarqué dans la dernière année, les choses peuvent changer rapidement. Nous vous recommandons tout de même de rester à l'affût pour cet été, si les règles s'assouplissent, nous évaluerons la possibilité de faire quelques activités, tout en suivant les règles de la direction de la santé publique. Si ce n'est pas possible, nous vous disons à l'automne prochain!



Vous souhaitez vieillir en santé dans votre municipalité? Nous avons besoin de votre avis! Période de consultation du 7 au 28 juin. Répondez au sondage de votre municipalité afin de contribuer positivement à votre avenir.

Comment participer au sondage? Rendez-vous à l'hôtel de ville pour une copie papier ou en ligne au www.developpementmatawinie.org.

- LÉGENDE -

BDJO	Bibliothèque Dr-Jacques- Olivier
CCR	Centre communautaire Rodriguais
CDLS	Camp De-La- Salle
ÉSA	Église Saint- Alphonse
PDA	Parc des Arts
PM	Plage municipale
TDB	Terrain de baseball



Prochaine
édition du journal
Le Rodriguais:
août 2021

À retenir	Date	Lieu
Cirque Alfonse : Animal	11 juin 18 h, 12 juin 18 h et 13 juin 16 h	TDB
Séance ordinaire du conseil municipal	15 juin à 19 h	
Fièremment rodriguais : séance photo gratuite	18 juin de 9 h à 18 h et 19 juin de 9 h à 16 h	
Ouverture de la plage municipale	23 juin au 15 août	PM
Camp de jour municipal	23 juin au 13 août	CDLS
Fête nationale - services municipaux fermés	24 juin	
Fête du Canada - services municipaux fermés	2 juillet	
Atelier de création de savons	8 juillet à 18 h 30	ZOOM
Cinéma dans le parc	13, 20, 27 juillet et 3, 10 août	PDA
Séance ordinaire du conseil municipal	20 juillet à 19 h	
Spectacle de la Sinfonia	31 juillet à 19 h 30	ÉSA
Séance ordinaire du conseil municipal	17 août à 19 h	
Journée de l'environnement	4 septembre	CCR

Sujet à changement selon les directives de la santé publique.

HÔTEL DE VILLE

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez
(Québec) J0K 1W0

Tél.: 450 883-2264 / Sans frais: 1 877 883-2264

Fax: 450 883-0833

✉ info@munsar.ca munsar.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
9 h à 12 h
13 h à 16 h 30

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Jusqu'au 3 juin

Formule prêt sans contact
Jeudi de 13 h et 19 h

À partir du 8 juin

Ouverte au public
Mardi 13 h 30 à 16 h 30
Jeudi 13 h 30 à 19 h

NOUVEAUTÉ

Suivez-nous!



Inscrivez-vous à notre
infolettre munsar.ca



Abonnez-vous à notre page
[Facebook.com/munsar.ca](https://www.facebook.com/munsar.ca)
pour ne rien manquer.



Abonnez-vous à notre
page Instagram
[munsaintalphonse
rodriguez](https://www.instagram.com/munsaintalphonse-rodriguez)